

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2006

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2006 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2006

La séance débute à 19 heures sous la présidence de Monsieur André HABERLI, Maire

Présents : Patricia AUBERTHIER, Christine CHUTEAUX, Georges DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Bernadette GENDRA, André HABERLI, Marielle PAILLARD, Mario ZAFFINO.

Absents excusés : Claire-Lise GUILLON, Patricia PILLON, Martine CARMINATI.

Absents : Alain BELLINA.

Date de convocation : 19 septembre 2006

Madame Patricia AUBERTHIER accepte la fonction de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 août 2006 :

Patricia AUBERTHIER demande une légère correction du compte rendu dans le paragraphe « Divers », concernant l'emplacement de la Turbine : il s'agit de préciser sa proposition. Le compte rendu sera rédigé ainsi : « [...] Patricia AUBERTHIER verrait bien cet édifice aux Baraques, vers la pierre, à l'entrée du chemin du Moulin. [...] » La demande est acceptée. **Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

Délibération n°40-2006

Objet : Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts qui permettent d'assujettir à la taxe d'habitations les logements vacants depuis plus de cinq ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. La base d'imposition de la taxe d'habitation pour ces logements ne subit aucun abattement, exonérations ou dégrèvements. Il rappelle les conditions dans lesquelles ces logements sont considérés comme vacants et qu'en cas d'erreur sur l'appréciation de la vacance, les dégrèvements qui en résulteraient seraient supportés par la commune.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

DECIDE d'assujettir à la taxe d'habitation, perçue par la commune, les logements vacants depuis plus de cinq ans ;
CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Débat : Bernadette GENDRA explique que la liste des logements vacants sera déterminée par le Centre des Impôts en fonction des demandes d'exonération que les propriétaires lui auront adressé.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 9 octobre 2006 à 19h.

La séance est levée à 19h30.